



Numéro : 2025-075
Codification acte : 5.4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20250313-75-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025

Publication : 14/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



ARRETE MUNICIPAL

Objet : Délégation officier Etat Civil mariage Abdullah SECEN & Leyla, Nazile UNLU

Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire délègue à Monsieur Niyazi KARA, conseiller municipal délégué, ses fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour le mariage qui sera célébré :

Le 26 avril 2025 à 13h30

Entre les futurs époux : **Abdullah SECEN & Leyla, Nazile UNLU**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur Niyazi KARA

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 13 mars 2025

Le Maire
François DRIOL

